L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 OCTOBRE 1871. — 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 26 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Voorhies, Audler & Co., à 10 heures, au magasin D'Hémécourt & Co., à l'angle des rues Canal et Remparts—tout le stock du dit magasin de marchandises sèches.

Par E. Roger & Co., à leur salle d'encan, rue de la Vieille-Levée—200 caisses et 100 malles de chaussures pour hommes et enfants, et 300 douz. de belles chaussures pour femmes. De plus, 25 caisses de chaussures, légèrement avariées, et 15 rouleaux de cuirs légèrement avariés.

Par S. Guinault, à 11 heures, au No .. rue Royale—Meubles, liqueurs, provisions, etc.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres—Vente régulière de meubles.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 27 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons épaules, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par P. J. Spear, à son bureau, Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville—meubles, bijoux, montres, etc.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres—Linge de saison, lingerie, chapeaux, fusils de chasse.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, au pied de la rue Toulouse—pommes de terre; au No 47 de la rue des magasins—noir animal.

Par I. N. Robert, à sa salle d'encan, 44, Vieille-Levée—800 lots de marchandises sèches.

Fonds de magasin à l'encan.—Aujourd'hui, jeudi 26 octobre, à 10 heures du matin, au magasin de MM. J. A. D'Hémécourt & Co., au coin des rues Remparts et Canal, il sera vendu, à l'encan, par MM. Voorhies, Audler & Co., tout le stock du dit magasin, qui comprend un assortiment général de marchandises sèches parmi lesquelles nombre d'articles de fantaisie très à la mode, le tout sera vendu sans aucune réserve. Voyez l'annonce.

Noir animal! Noir animal!—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Cordes de Manille.—Tubes, réseaux de bord, paniers, etc.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office, 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui, Jeudi:

Académie—Troupe Rankin—Little Emily.

Charles.—Troupe Linkard—Day after the Wedding.

Exagérations.

Ce qui nuit souvent à la réalisation des projets de réforme les plus utiles, c'est l'exagération des avocats maladroits de ces projets. Cela est vrai aussi bien en matière commerciale qu'en matière politique.

Sur la nécessité de faire de sérieux efforts pour attirer ici le commerce de la vallée du Mississippi et en particulier le commerce des grains, tout le monde est d'accord, mais nous ne pouvons donner notre assentiment à quelques propositions extravagantes qui ont été formulées dans la presse ou dans la réunion tenue récemment à la Bourse au Coton.

Il est très beau en théorie de parler de faire de la Nouvelle-Orléans un port libre, d'abolir les droits de quai, les licences, les frais de pilotage, de remorquage, etc., de façon à réduire le taux du fret de transit à un chiffre tellement bas qu'il rende la concurrence des chemins de fer allant au Nord et à l'Est impossible. Ce sont là des mots et rien que des mots. Qui veut trop prouver ne prouve rien.

Il y a une distinction à faire dans les charges qui pèsent sur les produits agricoles que notre but est de faire passer par la Nouvelle-Orléans. Elles peuvent se diviser en deux classes distinctes: celles qui se composent des sommes perçues par la ville sous forme de droit d'atterrissage aux quais ou sous forme de licences, puis celles qui comprennent, outre le fret proprement dit, du lieu de production à la Nouvelle-Orléans, et d'ici au lieu de destination, les frais accessoires de camionnage, d'emmagasinage, de commission, et de transbordement. Parlons d'abord des premières.

Est-ce bien sérieusement que notre confrère du Times propose l'abolition complète des licences, et la suppression des droits d'atterrissage aux quais? Cela ferait supposer qu'il ne connaît pas le premier mot de la situation financière de la ville. Le Times a, cependant, publié récemment, comme ses confrères, le rapport de M. Gauthreaux annonçant que la ville aura à payer $1,500,000 uniquement pour les intérêts et l'amortissement de la dette, et cette somme forme à 2½ pour cent près la totalité des deux pour cent de taxes autorisées par la loi actuelle sur les propriétés immobilières et mobilières. Il ne restera donc pour les dépenses ordinaires de la ville que le revenu provenant des licences, de la ferme des marchés, et de la perception des droits d'atterrissage aux quais.

Demander que l'on fasse peser sur la propriété foncière exclusivement toutes les charges du budget municipal, équivaut à demander que les taxes soient portées de deux pour cent à six pour cent, puisque ce budget dépasse six millions par an. Cela est un usage, ni équitable, ni celà n'est constitutionnel, car une taxe qui arriverait à un pareil chiffre constitue une véritable expropriation sans indemnité.

Une mesure aussi révolutionnaire amènerait certainement une grande perturbation dans les fortunes des propriétaires d'immeubles, en forçant beaucoup d'entre eux à vendre, mais elle amènerait aussi nécessairement une hausse extraordinaire dans les loyers. Les capitaux placés dans le commerce ou à intérêt rapportent plus de dix pour cent en moyenne sans payer de taxe. Le capital, investi en immeubles rapporte en loyers dix pour cent sur lesquels il y a, aujourd'hui à déduire les assurances, de quatre à six pour cent de taxes de toute sorte. Si on frappe ce capital de quatre ou cinq pour cent de taxes en sus, il est clair qu'on ne rompt l'équilibre devra être rétabli par l'augmentation proportionnelle dans les loyers, et que l'augmentation de taxes retombera en dernier lieu sur les locataires.

A propos de cette question des propriétaires, les sorties assez peu sensées ont été faites contre les propriétaires qui résident à l'étranger. Un orateur a demandé tout simplement qu'on forçât, par des taxes plus ou moins fortes, les non résidents à vendre leurs propriétés. Ce qui nous étonne c'est qu'une proposition aussi peu réfléchie ait été accueillie par des applaudissements au sein de l'être par des rires.

Comment, c'est au moment où nous souffrons le plus au manque de capitaux, où nous invitons les capitaux étrangers à venir augmenter la somme des nôtres, que l'on propose une mesure qui aboutirait à expulser de chez nous une quantité considérable de capitaux. Supposons que la valeur des propriétés possédées par des non-résidents s'élève à vingt-cinq millions de dollars, et que ces propriétés, par suite de mesures vexatoires, soient vendues brusquement avec une dépréciation de cinq millions; Quel sera le résultat de l'opération? Ces propriétés passeront entre les mains des gens du pays qui devront retirer du commerce ou de l'industrie ces vingt millions que les vendeurs étrangers feront naturellement revenir d'un pays aussi peu hospitalier.

On voit de suite que notre capital total se diminué de vingt millions. Comment le remplacera-t-on ces vingt millions? Croit-on que les nouveaux acquéreurs seront plus libéraux? Mais est-ce que les affaires se traitent par le sentiment et non par la raison de l'intérêt? Le loyer des immeubles obéit à la même règle que suit le loyer de l'argent, et cette règle c'est la relation qui existe entre l'offre et la demande. Pourquoi paie-t-on deux et demi pour cent par mois pour l'intérêt de l'argent en ce moment, sinon en vertu de cette loi?

La saine raison commande de partager équitablement les charges de l'impôt entre les différentes espèces de propriété et entre les différentes branches de commerce et d'industrie. Qu'il y ait des réformes à introduire pour arriver à cette répartition, nous ne le nions pas, mais de là à une révolution qui transporterait toutes les charges sur une seule espèce de propriété, il y a un abîme, et il serait insensé de le franchir.

Nous avons depuis longtemps, demandé une mesure qui, tout en diminuant les charges de la navigation, eût augmenté les revenus de la ville, cette mesure c'est la ferme des quais, à des taux suffisamment modérés pour avantager la navigation.

Actuellement, la navigation est obérée par des surtaxes ou des droits exagérés, et, cependant, le revenu que la ville tire des quais ne suffit pas à couvrir les dépenses d'entretien. Tout en admettant la nécessité d'une réforme, nous croyons qu'on ne peut trancher la question d'un trait de plume en décrétant la suppression des revenus, sans pourvoir aux moyens de faire face aux dépenses. Il en est de même pour les licences. Dans l'état actuel des finances de la ville, on ne peut songer à supprimer cette branche de revenus.

Mais les efforts des citoyens peuvent s'appliquer plus utilement à diminuer les charges dont les produits agricoles sont grevés par des industries particulières. Ici il ne s'agit plus de réforme dans la législation, et la seule loi applicable est celle de la concurrence.

Le rapport du comité sur l'organisation d'un service de chalands en fer d'ici à St. Louis ou Cairo, a toute notre approbation, car il est fondé sur des faits et des déductions plausibles. Rien de plus légitime et de plus utile que d'amener une diminution dans le fret par l'organisation de services de transport à bon marché. C'est là de la bonne et loyale concurrence, justifiée par de nouveaux besoins.

C'est ainsi qu'il faut procéder pour diminuer les frais de camionnage, de compression du coton, d'emmagasinage, de commission, de chargement, de remorquage et de pilotage. Que chacune de ces charges spéciales soit l'objet d'un examen sérieux de la part d'hommes compétents et on arrivera à la solution désirée. Si on n'obtient pas des industries déjà existantes une diminution raisonnable, il est facile de monter des concurrences qui amèneront infailliblement la baisse des prix.

Que les hommes d'affaires se mettent à l'œuvre et nous encouragerons et appuierons tout mouvement qui nous semblera pratique, mais qu'on nous fasse grâce des exagérations et des théories qui sont en contradiction flagrante avec les lois de l'économie politique.

—M. Forrester Dolhonde, l'un des membres de l'importante maison de commission Cobb, Dolhonde & Cie., doit partir dans quelques jours pour aller diriger à Saint Louis une succursale de la maison de la Nouvelle-Orléans. Les relations déjà étendues que MM. Cobb, Dolhonde & Cie. se sont créées dans l'Ouest, s'accroîtront rapidement par la création de la nouvelle maison, car l'expérience, l'activité et le tact commercial de M. Forrester Dolhonde trouveront un vaste champ pour s'exercer dans la métropole de l'Ouest. M. Dolhonde représentera dignement l'élément louisianais dans le Missouri, et nos vœux pour sa réussite l'accompagnent dans son entreprise.

☞ Voulez-vous être garanti contre l'humidité? Allez 65, rue Ste-Anne, et demandez des souliers maroquin à l'huile.

Articles de Paris.—Ces articles seront toujours les plus estimés et par conséquent les plus recherchés partout, car partout ils jouissent de la même réputation. MM. Lion et Pinsard, rue du Canal 151 et 153, en ont reçu un grand stock stock par les derniers arrivages d'Europe.

Pour Vermillionville.—Nous sommes priés d'annoncer aux expéditeurs de fret pour le bayou Vermillion que le steamer Flora, capitaine Jesse Colleng, Martin Taco, commis, partira tous les jeudis de Brashear City pour le dit Bayou et que les connaissements de la Nlle-Orléans sont signés au débarcadère. Le bateau à vapeur Flora est classé No 1 à l'assurance et est commandé de manière à inspirer toute confiance. Pour plus amples renseignements s'adresser à Thos. A. Stephens, agent général du fret du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

☞ Voulez-vous des Bottes-Impératrice, moscovite, Hortensia, Marie-Antoinette et Consuelo? Allez au No 65, rue Ste-Anne.

L'ECHELLE DESCENDANTE.

Sous ce titre: le *Résultat moral des révolutions*, le *Messager de Paris* prouve que les révolutions nous ont fait plus de mal encore au point de vue moral qu'au point de vue matériel. Nous détachons l'extrait suivant de son article:

"...Un point que les événements ont entouré d'une lumière irrésistible, c'est l'influence néfaste que les révolutions ont exercée sur l'état moral du pays et particulièrement sur la création des hommes politiques.

Que l'on compare les hommes de 1830 à ceux de la Restauration, les hommes de 1848 à ceux de 1830; les hommes du 4 septembre à ceux de 1848. N'y a-t-il pas là comme une dégradation fatale, et les révolutions ne forment elles pas comme autant d'étapes vers la décadence?

Le 4 septembre n'a mis en relief qu'un seul homme, M. Gambetta, un représentant de la Bohême politique, qualifié un jour par M. Thiers de "fou furieux" et par l'*Ordre* de "Français jusqu'à la démence", de quelque manière qu'on le juge, immensément au dessous de la tâche dont il avait accepté la responsabilité et écrasé par la grandeur effroyable des événements.

M. Thiers est parmi nous le survivant de deux ou trois générations d'hommes politiques; c'est là ce qui constitue sa grande supériorité. L'illustre président n'a qu'à regarder autour de lui, à rapprocher par la pensée ce qu'il a vu et ce qu'il voit, pour témoigner de nos abaissements successifs, marqués par nos révolutions comme par une série lamentable de degrés.

Sous la Restauration, quand elle était personnifiée par les Châteaubriand, les Royer-Collard, les Foy, les Benjamin Constant, est-ce qu'elle n'avait pas un éclat et une dignité qu'elle n'a jamais retrouvés depuis?

C'était là pour le pouvoir de nobles adversaires. Sous Louis-Philippe, l'opposition de gauche, à part M. Thiers qui ne lui donnait que trop de gages, comptait encore les Odilon-Barrot, les Ledru-Rollin, les Mauguin, et l'opposition de droite avait Berryer. Quels ont été les opposants des gouvernants de 1848? — Les Blanqui, les Barbès, les Félix Pyat. La chute est profonde, illimitée.

Il n'y a pas de contestation possible: depuis 1815 jusqu'en 1870, hommes de pouvoir et représentants de l'opposition ont suivi l'échelle descendante, et Dieu sait où nous nous arrêterons sur cette pente désastreuse.

Voilà ce qu'il faut ajouter au passif des révolutions. Elles ne se bornent pas à désorganiser une société, à l'émietter, à la fractionner; elles ne se bornent pas à soulever dans les bas fonds sociaux toutes les passions mauvaises, tous les instincts pervers; elles diminuent les hommes et elles étouffent les capacités politiques. La génération des hommes d'Etat est remplacée par celle des aventuriers. Qu'est-ce que nous a donné 1830? des diminutifs de 1830. Qu'est-ce que nous a donné 1870? des diminutifs de 1848. Nous ne parlons pas de la révolution avortée du 18 mars.

On frémit à la pensée des nains monstrueux que nous promettent les révolutions nouvelles, si nous n'en avons pas fini avec les bouleversements insensés qui épuisent notre tempérament national et qui font de nous un peuple où nul ne sait plus ni commander ni obéir, où ne règne plus que l'impéritie en haut, et l'indiscipline en bas.

Le *Messager de Paris* a raison; il est temps de s'arrêter sur cette pente fatale, sous peine d'étouffer jusqu'à la racine ce qui peut rester en nous du génie national.

France.

☞ Voulez-vous, messieurs, être bien chaussés et être à l'aise? Allez chercher une paire de Congress parisiens en chevreau, au No 65, rue Ste-Anne.

LE CONSEIL D'ENQUÊTE SUR LES CAPITULATIONS.

Le *Journal officiel* publie ce matin, le document suivant dont l'apparition était attendue avec impatience par l'opinion publique:

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Versailles, le 30 septembre 1871.

Aux termes du décret du 1er mai 1812, de l'article 264 du décret du 13 octobre 1863, et de l'article 209 du code de justice militaire, il y a lieu de constituer un conseil d'enquête, devant lequel devront être envoyés les officiers généraux ou autres signataires de capitulations avec l'ennemi pendant la dernière guerre.

L'article 265 du décret précité du 13 octobre 1863 détermine ainsi qu'il suit la composition du conseil d'enquête:

Un maréchal de France, président;

Quatre officiers généraux, dont un de l'artillerie et un du génie, quel que soit le grade de l'officier objet de l'enquête.

Le ministre de la marine, chargé par intérim du département de la guerre, propose en conséquence:

1o D'appeler M. le maréchal comte Baraguay-d'Hilliers à la présidence du conseil d'enquête;

2o De nommer membres de ce conseil, savoir:

MM.

Le baron Charon, général de division, disponible, de l'arme du génie;

Thiry, général de division, disponible, de l'arme de l'artillerie;

D'Aurelle de Paladines, général de division commandant supérieur de la 1re division militaire, de l'arme de l'infanterie;

D'Autemarre d'Erville, général de division, de la section de réserve de l'arme de l'infanterie.

Le ministre de la marine chargé par intérim du département de la guerre,

POTHUAU.

Approuvé:

THIERS.

L'AGIO SUR L'OR A PARIS.

On écrit de Paris, à la date du 7 octobre:

"La crise monétaire augmente encore d'intensité. L'agio sur l'or est à treize francs le mille. Les petits boutiquiers sont extrêmement préoccupés de se procurer de la monnaie pour leurs paiements.

"Nombre de restaurants et de bureaux de tabac refusent de prendre en paiement les coupures de vingt francs, quand l'achat est inférieur à cinq francs. Citons notamment le bureau de tabac du Grand-Hôtel. Ce qui est plus extraordinaire, c'est que l'administration du Mont-de-Piété et les bureaux de poste fassent de même. L'administration de Dépôts et Comptes-Courants va plus loin: elle a fait poser dans ses bureaux une grande affiche, portant ces mots en lettres d'un demi-pied:

On ne rend pas la monnaie.

"La place est depuis quelques jours inondée d'obligations et de coupons venant d'Allemagne. Toutes ces valeurs proviennent du pillage des habitations particulières.

"Rentrés dans leurs foyers et voulant les réaliser, MM. les Allemands les ont expédiés à leurs correspondants à Paris, mais comme ces derniers en connaissaient l'origine, ils les ont livrés entre les mains d'intermédiaires qui cherchent, moyennant une prime, à les émettre aux meilleures conditions.

"Cette abondance de titres, dont la source est plus que suspecte, jette une certaine perturbation sur la place. La police s'en est émue et se livre aux investigations les plus actives.

"C'est aux détenteurs dépouillés de leurs valeurs à produire au plus tôt les numéros de leurs obligations disparues, seul moyen d'en faire opérer la saisie au moment de la vente."

Le ténor Michot.—Le ténor Michot vient d'être transféré de l'Orangerie à la prison des Chantiers. Le changement de résidence n'a en rien modifié l'humeur de l'artiste. Tout le long du jour, Michot est d'une taciturnité profonde.

Sachant qu'il avait pris part à un concert donné par les détenus, quelques officiers de la garnison sont venus le prier, un de ces derniers soirs, de leur chanter au moins une cavatine.

Refus formel de Michot.

—Un oiseau tel que moi ne chante pas en cage, a-t-il répondu.

Et il est retombé dans son immobilité.

Le fameux Cluseret. — Nous lisons dans le *Paris-Journal*:

Nous recevons les nouvelles suivantes, parfaitement certaines, de Cluseret.

C'est à tort qu'on le dit en Angleterre. Il habite en ce moment, 34, Third avenue, Cincinnati, Etats-Unis.

Il paraît qu'il a réalisé des économies pendant la Commune, car il mène là-bas une existence très large.

Cluseret vient d'être nommé président du *Gun-Club* de Cincinnati.

☞ Savez-vous où l'on peut trouver un assortiment de chaussures complet, varié et bon marché. Au No 65, rue Ste-Anne.

CHRONIQUE LOCALE.

Desséchement.—Nous avons reçu du président du Bureau de santé, Dr. Chas. B. White, une brochure relative au desséchement des environs de la rue du Canal. Cette brochure, qui contient un nouveau plan d'opération, est adressée au Conseil des administrateurs de ville, dont certainement il mérite l'attention. Le plan consiste à faire combler le canal de la rue de ce nom jusqu'au coteau de la Métairie, à faire combler aussi le canal latéral de la rue Claiborne, entre la rue du Canal et le Vieux Bassin, et à remplacer le tout par des rigoles conduisant les eaux d'égout au canal Galvez, qui est à quelques îlets plus loin. On ferait en bas de la rue du Canal ce qu'on a fait en haut, et nous ne voyons pas que la partie de la rue Claiborne entre la rue du Canal et le Canal Neuf soit moins bien égouttée que la partie située entre la rue du Canal et le Vieux Bassin.

Ces deux canaux pourraient être remblayés par des chalands d'ordures de la ville qui auraient soin de recouvrir ces dépôts d'une couche de terre du fleuve assez épaisse pour empêcher toute exhalaison méphitique. Le plan consisterait aussi dans la pose de deux gros tuyaux de 30 pouces de diamètre chacun conduisant souterrainement les eaux du fleuve au Vieux Bassin, de manière à y établir un courant constant et d'une force suffisante, au moins pendant les trois quarts de l'année, pour nettoyer le bassin en faisant refluer dans le lac les eaux noires qui trop souvent infectent le voisinage.

Si cela ne suffisait pas pour épurer cet effet, on pourrait établir un courant artificiel au moyen d'une écluse qui, ouverte subitement, donnerait lieu à une affluence d'eau assez puissante pour entraîner toutes les impuretés au lac en donnant aux terres avoisinant le vieux canal un élément de salubrité qui leur a manqué jusqu'ici. Tel est, en abrégé, le plan de la brochure. L'exécution en serait peu coûteuse et l'efficacité nous en paraît bien démontrée. En conséquence nous croyons qu'il mérite, à tous égard, d'être pris en considération par le Conseil de ville.

Elections pour le comité démocratique de paroisse.—Voici le résultat des élections faites vendredi soir, pour les délégués au comité démocratique de paroisse:

1er ward—James Grant et James D. Nugent.

Second ward—Pas de retours.

3e ward—Le col. A. B. Small et Martin Finnerty.

4e ward—H. C. Zacharie et J. Cooper.

5e ward—Major Louis Prados et W. F. Lareselle.

6e ward—Michel Musson et Robert J. Ker.

7e ward—Pas de retours.

8e ward—William Maher et William Caird.

9e ward—William Stevenson et F. Fitzenreider.

10e ward—William Woolper et H. E. Upton.

11e ward—Le col. J. N. Patton.

Douzième ward—Pas de retours.

13e ward—B. M. Turnbull et Wm Bokenfoohr.

Dans le 1er ward, MM. Lloyd R. Coleman, président, et Edward Reynolds, secrétaire du club de ward, ont donné leur démission et le club a été réorganisé par l'élection de M. Edward Booth comme président et M. Michael McNamara comme secrétaire.

M. Edwin L. Jewell a été choisi, dans le 4e ward, pour remplir dans le comité central d'Etat, la vacance causée par la démission de M. Frank Rawle.

Quête au profit des orphelins du troisième district.—Nous apprenons que la Société de l'Union espagnole doit faire, le jour de la Toussaint, une quête, au cimetière St-Louis No 1, au profit de l'Asile des Orphelins du Troisième District. Le tombeau de la Société sera décoré avec tous les soins que comporte la circonstance.

Collections pour Chicago.—Elles ne s'élèvent jusqu'à présent qu'à $27,000 et nous croyons qu'elles ne dépasseront pas de beaucoup ce chiffre. Il est vrai que les quêtes faites dans les églises ne sont pas comprises dans ce total, mais elles ont produit fort peu de chose et n'ajouteront presque rien au fonds de secours levé à la Nlle-Orléans. Une traite du maire de Chicago pour $10,000 a été payée hier par le maire Flanders.

Fixation de causes criminelles.—L'avocat général a fixé pour jeudi 26 octobre, l'affaire de Jules Vinet, accusé du meurtre de Philippe Lamouroux, qui fut tué d'un coup de feu dans un café au coin des rues Delery et Levée, le 30 avril. MM. Henry C. Castellanos et A. Atocha, défendront le prévenu.

L'avocat général a aussi deux autres affaires capitales pour jeudi 16 novembre, de manière qu'il y en ait une qui passe à l'autre s'il n'est pas prête.

La première est celle de F. Rodgers, qui tira sur un jeune garçon nommé Albert Myers et le tua sur le coup le 17 juillet dernier, dans une allée rue Magnolia, entre les rues Commune et Gravier, où Rodgers demeurait à cette époque.

L'autre affaire est celle de James Lindsay et James W. Smith, accusés de meurtre de E. K. Chandler, marchand de liqueurs, qui fut garrotté, volé et assassiné le 26 mars dernier, rue Calliope. Le principal témoin est Jake Diepert, ex-détective, qui sut capter la confiance des accusés et obtint par ce moyen la pleine confession de leur crime. Ce dernier procès promet des développements saisissants.

Restitution.—Un ex-collecteur des revenus de port a rendu, hier matin, à l'administrateur du commerce, $2,677, somme qui ne fait qu'une partie de son déficit.

Feux.—Une bâtisse basse, au coin des rues St-Denis et Washington, occupée par Jake Schneider, comme boutique de variété et appartenant à Mme Joséphine Sagond, et une autre bâtisse voisine, appartenant aussi à cette dame, ont été détruites par le feu hier un peu avant 4 heures du matin.

Mardi, à une heure avancée de la soirée, une explosion de lampe à huile de charbon a mis le feu à la grocerie de Philip Crow, au coin des rues Prytanée et Bordeaux, et a détruit la maison ainsi que les marchandises. La maison appartenait à M. Léon Godchaux, une autre bâtisse voisine, occupée par Nicolas Redman et lui appartenant a été sérieusement endommagée par l'eau. Toutes les pertes, du reste, sont couvertes par les assurances.

Gros vol.—Andrew Binco a été arrêté hier sur l'accusation d'être entré chez Thomas Breaux, rue de Bourgogne, près la rue d'Orléans, d'avoir ouvert sa malle, d'y avoir pris une once espagnole valant $16, une once mexicaine valant $16, une pièce d'or des Etats-Unis valant $4, $26 en argent, une petite chaîne d'or, une montre d'or, un bout valant $14. Les policemen ont trouvé tout le bien sur lui excepté l'or et il a été envoyé à la prison de paroisse, où il a été remis à la charge de caution de $1000 qu'il n'a pu fournir.

Enfant trouvé. — [illegible] enfant [illegible] Louise Edwards, [illegible] rue Willow, entre les rues Erato et Clio, avait donné le jour, avait été enterré dans la cour de la maison, mardi, le corps a été exhumé hier dans l'après-midi, pour qu'une enquête pût avoir lieu. Un nommé Washington Black a été arrêté comme ayant enterré l'enfant et la femme est gardée dans sa maison par la police. On ignore si l'enfant est mort de sa mort naturelle ou non, mais selon dans le rapport du coroner, il y a culpabilité à cacher la mort d'un enfant.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Télégraphiques à l'Abeille.)

Elections Municipales à Baltimore

Grand Succès des Démocrates.

Séance orageuse au Conseil Général de la Corse.

Les partisans du Prince Napoléon.

Ils protestent contre les fraudes électorales.

Le Peuple n'aurait pas voté librement.

Une révélation du Courrier Diplomatique.

Alliance projetée et retirée par l'Angleterre.

Contributions françaises au fonds de Chicago.

Grève d'ouvriers à Cologne.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 25—Miles Rye amène 145 enfants en Amérique, à bord du Nestordan.

Des avis tout récents de Rio de Janeiro confirment la nouvelle de l'adoption finale du bill émancipant les esclaves dans le Brésil. Une circulaire du gouvernement recommande aux autorités de tous les départements de faire exécuter la loi immédiatement.

Paris, 25—Une dépêche d'Ajaccio parle d'une séance orageuse au Conseil général de la Corse aujourd'hui. Le prince Napoléon n'était pas présent, mais ses partisans qui se trouvent en minorité ont protesté contre les élections qui, soutiennent-ils, n'ont pas été conduites d'une manière à permettre la libre expression des vœux du peuple.

Le *Courrier Diplomatique* publie la communication suivante qui vient, dit-il, d'un personnage diplomatique de haut rang.

En 1866, le comte Russell, alors ministre des affaires étrangères en Angleterre, et, par l'entremise de lord Cowley, ambassadeur anglais à Paris, des ouvertures à M. Rouher, lui proposant une alliance offensive et défensive avec la France en faveur du Danemark, dans le cas où la Prusse et l'Autriche déclareraient la guerre à ce petit Etat.

L'Angleterre devait coopérer avec la France par mer et par terre et consentait à prendre à la France pour son aide la rectification de ses frontières sur le Rhin par l'annexion d'une portion des provinces Rhénanes. M. Rouher demanda du temps pour considérer ces propositions. Mais trois jours ne s'étaient pas écoulés depuis qu'elles avaient été faites à M. Rouher qu'elles furent acceptées par l'empereur Napoléon.

Lord Cowley communiqua immédiatement à son gouvernement le fait de l'acceptation de l'Empereur, sur quoi le comte Russell répondit que c'était trop tard, attendu que le gouvernement de Sa Majesté était décidé à ne pas intervenir dans l'affaire du Danemark. La négociation se termina ainsi et nulle tentative de la reprendre ne fut jamais faite.

Les contributions pour le fonds de secours de Chicago s'élèvent à 178,450 francs.

Vienne, 25—L'Empereur François Joseph est toujours indécis sur ce qu'il doit faire à l'égard de la diète Bohémienne. Toute idée d'accepter le compromis proposé par le comte Andrassy a été abandonnée, attendu que les ministres Hohenwarth et les meneurs du Czech font des objections aux conditions. On dit maintenant que dans le cas où la Bohême enverrait des députés au Reichsrath, le comte Hohenwarth donnerait sa démission de président du Conseil de l'Empire.

Cologne, 25—Une grève générale est survenue parmi les employés de chemins de fer de cette ville et des environs. Mille personnes se sont jointes à la demande de gages plus élevés et ont quitté les travaux.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 25—Des avis du Chili annoncent la formelle inauguration du président et des nouveaux ministres qui sont comparativement inexpérimentés en politique, mais qui sont personnellement populaires.

Une reconnaissance des îles Lobos atteste l'existence d'énormes dépôts de guano.

Un nouveau journal anglais, intitulé le *South Pacific Times*, est sur le point de paraître à Lima, sous la direction d'Isaac Lawton, assisté d'un bon nombre d'écrivains américains et anglais.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 25—Les malles de la Nlle-Orléans à la Havane et à Santander, Espagne, dans la baie de Biscaye, seront transportées par les steamers Germania, Saxonia, Vandalia, de la Compagnie américaine de Hambourg et le service commencera le 1er novembre. L'affranchissement sera de 10 cents pour les lettres d'une demi-once. Les malles pour l'Espagne vont maintenant par la voie de Belgique ou de l'Angleterre.

Des patentes de terres ont été délivrées à la compagnie du chemin de fer du Sud pour la ligne du Pacifique, pour la seconde section de 21 milles. Les commissaires ont rapporté qu'elle était achevée et pleine, équipée comme une route de première classe.

Quatre cadets ont été renvoyés de West Point parce qu'ils ont persisté à jouer de mauvais tours à leurs camarades.

Washington, 25—Le baromètre probablement continuera à baisser de la Nouvelle-Angleterre au Sud atlantique avec temps couvert. Un temps partiellement couvert avec de légères pluies locales dans les Etats du golfe et la baisse du baromètre dans l'Iowa gagnera probablement le sud-est jusqu'au Kentucky et avec des vents frais dans le sud-Illinois; des vents frais du sud-est sur les lacs suivis par des vents du nord-ouest sur les hauts lacs.

NOUVELLES DIVERSES.

Chicago, 25—La goëlette Messer a sombré. Cinq personnes ont péri.

San Francisco, 25—Des feux régnent sur les comtés de la côte, dans la direction de Los Angeles au nord.

La Compagnie d'assurance du Peuple de San Francisco a suspendu. S. Brown, natif de Guthiana, Ky., s'est suicidé aujourd'hui. Cause, troubles domestiques.

Savannah, 25 oct—Des rapports de Bluffton, Caroline du Sud, disent que Montmollin, Kent et Sticer, qui avaient été blessés et pris par des nègres, sur la plantation Montmollin, sont détenus prisonniers en vertu d'un warrant lancé par Robertson, juge de paix. Ils seront conduits à Beaufort pour être jugés aussitôt qu'ils seront suffisamment remis de leurs blessures. On croit que Sticer est mortellement blessé. Les prévenus ont été pris par un constable nègre, nommé Middleton, un mauvais coquin très connu et la terreur des blancs du voisinage. Les prisonniers sont traités dans une maison particulière, attendu qu'il n'y a pas de geôle à Bluffton.

Robertson est un violent carpet-bagger et un prêcheur de Connecticut. Le crime de Montmollin est d'avoir essayé de recouvrer ses terres et collecter ses revenus des nègres qui les occupent et qui refusent de les payer ou de les rendre.

New-York, 25—On a enfin obtenu un juri pour l'affaire Rosenzweig.

Le steamer Regarda est arrivé à Santiago de Cuba avec des troupes.

Memphis, 25—Le général Breckinridge est arrivé ici aujourd'hui et a reçu à l'hôtel Peabody la visite d'un grand nombre de ses anciens camarades et amis.

San Francisco, 25—L'audition de la demande de Mme Fair, pour un nouveau procès, a été renvoyée au 11 novembre.

Les Chinois de Los Angeles sont au nombre de 50. Quelques gens décidés à leur faire quitter la ville ont tiré sur eux du toit des maisons et ont tué une femme et plusieurs hommes.

Chicago, 25.—Les banques vont tout [illegible] compagnies de l'Est et étrangères payent les pertes [illegible].

[illegible]

New-York, 25—[illegible]

NOUVELLES DES [illegible].

Vicksburg, 25—Décembre [illegible] Belfast, à 10 heures hier [illegible].

MARCHES AMERICAINS.

New York, 25 au soir.—Coton ferme et irrégulier, vente 1471, middling 19. Farine calme et lourde. Whisky [illegible].

New York, 25 au soir.—Coton plus ferme à la clôture, or 111 5/8 à 3/4, gouvernements en hausse légère, 5-20 de '62 114, Louisiana 65 et 58, levée 6s et 75.

New-York, 25 oct.—Café ferme. Rio 18 1/4 à 20 1/2. Sucre bien tenu. Bacon à bord 9 à 9 3/4. Mélasse inactive.

Charleston, 25—Coton plat. Mid. 17 1/2. Stock 13,394.

Mobile, 26—Coton plus facile et non sensiblement en baisse. Mid. 18. Stock 24,346.

Galveston, 25—Coton plat. Bon ordinaire 15 1/4. Stock 27,986.

Memphis, 25—Coton inactif et sans changement.

St-Louis, 25—Coton plat, mais sans changement, mid. 18. Farine rare et ferme pour les basses qualités, superfine 5 00, extra 5 40.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Washington, 25—Des avis de Matamoros disent que Trevino a lancé un pronunciamento à Monterey en faveur de Diaz. Les officiers fédéraux ont été arrêtés. Aux dernières dates, Trevino investissait Saltillo. Les révolutionnaires réclament dix Etats. Les lignes télégraphiques au Mexique ont été coupées.

Détroit, Mich., 25—Le comité de secours dit que 12,000 ou 15,000 personnes ont tout perdu, que les feux continuent et qu'il s'en est élevé de nouveaux. L'argent et les approvisionnements peuvent être adressés au comité de secours du Michigan, à Chicago.

Paris, 25—Le prince Napoléon a fait un véhément discours politique à Ajaccio hier.

Baltimore, 25—On croit que la Chambre des Evêques a passé sur le rituel un canon, conformément au rapport du comité, par un vote de 23 contre 19.

Harrisburg, 25—Les forêts de la montagne de Dauphin continuent à brûler.

San Francisco, 25 oct—Geo. G. Cannon, un des chefs mormons, dit que si les poursuites par procès et condamnations continuent ainsi contre les Mormons, ils brûleront tout ce qu'ils ont et feront un autre exode comme à Nauvoo.

Un incendie a eu lieu à Los Angeles, dans le quartier chinois. L'officier Bilderon a voulu arrêter un Chinois parce qu'il avait tiré sur un autre, et appelé Robert Thompson à son aide. Les Chinois ont ouvert le feu sur les deux. Thompson a été tué presque sur le coup. On a tiré sur Bilderon, mais il a pu s'échapper à cheval. Un attroupement s'est bientôt formé et tout le quartier chinois a été attaqué.

Les Chinois ont résisté. Cinq cents hommes armés ont cerné le quartier chinois pour empêcher qu'aucun d'eux pût s'échapper. Les Chinois ont été à la fin écrasés. Quinze ont été pendus par la populace et leurs maisons ont été brûlées. Mais on a pu, cependant, éteindre le feu.

A 9 heures, hier soir, l'ordre avait été rétabli et il n'y avait pas eu d'autre effusion de sang. Plusieurs Chinois ont été arrêtés et mis en prison.

Boston, 25 oct—Kate Leon, âgé de 18 ans, a été trouvé mort dans l'agence de l'Ouest, ce matin, avec la tête fracassée, ce qui annonce une mort violente; mais on ignore qui peut être le meurtrier.

Paris, 25 oct—Rentes 57.15.

—M. Schneider, ancien président du Corps législatif, a accepté la candidature qui lui était offerte dans le canton du Creusot et qu'il avait d'abord refusée.

"Votre insistance l'emporte, —dit-il à ses électeurs,— je n'ai plus le droit de céder à mes préférences personnelles lorsque vous invoquez les intérêts de la ville et du canton, intérêts d'une population envers laquelle je demeure profondément attaché. Elle a su et saura trouver dans les inspirations de son cœur et dans son bon sens la force de se prémunir contre les doctrines de haine et de désordre. Ils ne peuvent prévaloir que pour le travail et l'ordre, la sécurité et la tranquillité, aux sources du travail.

J'accepte donc la candidature que vous m'offrez et je réponds à l'appel que vous m'adressez au nom de l'union et de la concorde qui ont toujours marqué trente-cinq années de ma vie au Creusot."

—C'est à tort que plusieurs journaux annoncent que le général Valentin serait, dans une réunion de commissaires de police convoqués récemment, déclaré que l'ère des arrestations était passée.

Voici le résumé exact des instructions du préfet:

1o. Donner ordre aux gardiens de la paix et aux agents de la sûreté de ne plus arrêter personne dans la rue sans un ordre signé émanant du commissaire de police du quartier ou de la préfecture;

2o. Ne pas poursuivre les simples gardes nationaux et sous-officiers sédentaires qui ne sont pas convaincus d'avoir pris une part active à l'insurrection.

En somme, la seule différence réelle est que les communeux seront arrêtés avec un mandat au lieu d'être sans mandat.

—On lit dans la *France*:

Jusqu'à présent la justice militaire a mis en liberté plus de 6,000 détenus. Le nombre de ceux qui restent dans les dépôts de Versailles, dans les forts et sur les pontons, est de 25,000 environ.

Sur le nombre des prévenus élargis, c'est à peine si on a trouvé 400 à 500 qui fussent, à proprement parler, innocents. Presque tous ont participé directement ou indirectement à l'insurrection, dans une mesure légère, il est vrai.

Actuellement, on juge chaque jour 270 ou environ de non-lieu.

Il ne paraît pas que la décision qui a été prise de remplacer les pontons de Cherbourg...

"On évalue approximativement à 11,000 le nombre des insurgés qui seront prochainement rendus à la liberté.

"Dici à peu de temps, tous les conseils de guerre fonctionneront à Rambouillet; le troisième aura lieu probablement à la fin de la semaine courante. Les deux conseils installés à Saint-Germain-en-Laye, dans la Vénerie (et non au château, comme nous l'avons annoncé d'abord), ne tarderont pas à ouvrir leurs séances. Les deux conseils de Sèvres siégeront dans les ateliers de la manufacture de porcelaine. A Rueil et à Saint-Cloud, on dispose les salles qui serviront aux audiences des officiers de la garde. A Chartres, on a retenu la salle de la cour d'assises.

Enfin, dans toutes les villes qui reçoivent ou recevront des tribunaux militaires, l'autorité s'occupe de faire aménager les locaux désignés pour servir de dépôts de prisonniers.

Si, comme on l'espère, chaque conseil peut se réunir trois fois par semaine, et que, dans chaque séance, on juge huit ou neuf fédérés, on voit que les 20 conseils seront en mesure de rendre 500 jugements par semaine, soit 2,000 environ par mois. Il est peu probable que ce chiffre mensuel puisse être dépassé.

—Un réséda, devenu arbuste, passe à l'état de plante perpétuelle! Cela paraîtra sans doute phénoménal.

Pourtant ce réséda existe. Nous allons en livrer le secret à nos lecteurs:

On choisit d'abord une plante vigoureuse, qu'on place seule dans un pot et afin que fois qu'un bouton apparaît, on se hâte de le couper.

En automne, on enlève les branches inférieures, de manière que la plante affecte la forme d'un arbre en miniature.

Puis on le change de terre et de pot, on le met dans une pièce chaude et au Printemps on le sort.

Au printemps, on verra la tige devenir ligneuse.

Il faudra continuer à enlever les branches latérales à mesure qu'elles apparaîtront, et l'on s'appliquera à donner une jolie forme à la tête du petit arbre.

Au commencement de la troisième année on aura de l'écorce.

Alors on pourra cesser de couper les boutons, et en quelques jours notre réséda, ainsi successivement transformé, donnera des fleurs d'une grande suavité qu'il renouvellera tous les étés pendant de longues années.

—Le *Journal officiel*, dans son numéro du 4, publie la note suivante:

"Le journal *le Siècle* a raconté que plusieurs officiers du camp de Satory, réunis dans un banquet, avaient porté la santé de Napoléon III, et que le gouvernement avait cru devoir envoyer à l'armée de la Loire le régiment, auquel ces officiers appartenaient.

"Cette nouvelle a été reproduite par tous les journaux et elle pourrait jeter des inquiétudes dans le public.

"Elle est absolument controuvée. Aucun régiment n'a été éloigné, par mesure de prudence, du camp de Satory. Aucun toast séditieux n'a été porté dans un banquet. Le maréchal de Mac Mahon, commandant en chef de l'armée, après une enquête très sérieuse, a déclaré au gouvernement qu'il protestait, en son nom et au nom des troupes sous ses ordres, contre des rumeurs sans fondement."

—Une arrestation des plus importantes a eu lieu dans les circonstances suivantes:

Un monsieur d'un certain âge, que l'on remarquait depuis quelques jours sur le boulevard à un immense chapeau tyrolien bleu de ciel orné d'une plume de coq, venait de s'asseoir à une table d'un des cafés les plus fréquentés de Paris, quand le garçon qui avait servi une absinthe dans laquelle était tombé... [illegible]

—Le 4 courant, on lisait la rentrée dans les lycées de Paris et de Versailles. Le lycée de Versailles compte déjà environ 500 élèves. Cela tient à l'émigration assez intense, des familles qui habitent les quartiers de la chaussée d'Antin, de la Madeleine et des Champs-Elysées. Les autres établissements, sans être aussi gravement atteints, perdent un certain nombre d'écoliers. Le motif principal, à leur égard, est qu'ils recevront beaucoup moins d'élèves provinciaux, externes à Charlemagne, pensionnaires à Louis-le-Grand, à Sainte-Barbe, etc. Les familles ne consentent pas à envoyer, pour le moment, leurs enfants à Paris. Il en est de même, dit le *Constitutionnel*, à l'égard des écoles de droit et de médecine.

—M. Léon Gambetta vient d'écrire aux organisateurs du congrès de Lausanne pour protester contre "cette secte de cosmopolitisme dont l'effet le plus certain est d'effacer ou de trop amoindrir l'amour de la patrie et le devoir de la responsabilité civique."

—, ous voulez donc rompre avec tous les frères et amis? lui demandait-on à propos un camarade de l'ancienne Pipe-en-Bois.

—Ils sont décidément trop avancés pour moi, répondit l'ancien dictateur. Je suis du passé, moi, et eux, ils sont... du midi et demi.

Faillite. Avec, à la [illegible] RAMON ANGLADA, [illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feu JACQUES-THEODULE CAMUS, sera célébré à l'église St-Augustin, jeudi, 26 octobre, à 8 heures du matin. Ses parents, amis et connaissances sont priés d'y assister.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,
A. BROUSSEAU & CO,
17 .... CHARTRES 17

On vient d'y recevoir: [illegible] Moquettes, Tapis [illegible] et Coutures, Tapisseries, Toiles [illegible], Rideaux, [illegible]
A. BROUSSEAU & CO.

Vente des Revenus des Marchés. — Département du Contrôleur, Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 20 octobre 1871.—Il sera vendu, à l'enchère publique, au comptant, MARDI, [illegible] à l'Hôtel de Ville, les revenus des marchés publics pour le mois de novembre.

Les adjudicataires devront se conformer à toutes les ordonnances de la ville relatives aux marchés et auront le privilège de percevoir les revenus conformément à l'ordonnance. Ils ne seront admis à enchérir qu'après avoir fait un dépôt de cinquante dollars, comptant, pour chaque marché, ce dépôt sera retenu jusqu'à ce que les obligations soient remplies.

La ville se réserve le droit de rejeter les offres en partie ou en totalité.
T. C. BENNICK, Administrateur de Comptabilité.

Entrepôt de Tapis et de Toiles Cirées.
ELKIN & CO.,
168 ...... RUE DU CANAL 168
[illegible] TAPIS, TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX, etc. [illegible]

SOUS LES CLEFS DE LA DOUANE et directement des docks de Londres.

REÇU par les navires AGINCOURT, RECORD et ALAMO: SHERRY et PORTO, bien, de ce superbe, en futs et caisses. SCOTCH WHISKEY véritable Islay Malt, en fûts et en caisses.
A vendre par A. COUTIN, No 6, rue Natchez.

AVIS.

UNE jeune Française nouvellement arrivée d'Europe, désire trouver un engagement à tenir, ou elle désire se placer comme gouvernante dans une famille respectable. S'adresser aux lettres A. B. au bureau de l'ABEILLE.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Beneficence Mutuelle, No 53 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans, 23 octobre 1871.—Avis est donné aux membres de cette Compagnie qu'une assemblée de la Compagnie aura lieu [illegible] à dix heures du matin à 3 heures de l'après-midi, à l'effet de voter sur deux propositions [illegible]. Par ordre des Directeurs.
R. W. YOUNG, Secrétaire.

Egaré.

Le jeune ARMAND DUPRE, âgé de onze ans, est parti, vers le 11 du courant, de l'Ecole Industrielle du Troisième District, et n'y est plus revenu. On craint qu'il n'ait été victime d'un accident. Les personnes qui auraient des renseignements à cet égard sont instamment priées de les communiquer à M. NICOLAS BIENVENU, No 88 de la rue Bienville, près St. Louis.

Des Propositions cachetées.

POUR la construction d'une Tombe, seront reçues jusqu'à JEUDI, 26 octobre, à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de Jas. H. [illegible], [illegible]

MODES! MODES!
60 ...... ROYALE 60
Mme PARADON
A L'HONNEUR d'annoncer aux dames qu'elle vient de recevoir de Paris un grand assortiment de Nouveautés pour la saison, tels que: chapeaux, coiffures, garnitures de robes, articles de lingerie, etc.
N. B.—On demande deux bonnes apprenties à qui il sera donné un emploi permanent.

En débarquement du navire INVESTIGATOR, de Bordeaux.
[illegible] barriques VIN ROUGE [illegible]
[illegible] EAU-DE-VIE [illegible]
A vendre par A. ROCHEREAU & CO.

En consignement du navire INVESTIGATOR: [illegible] caisses Fruits au jus, nouveaux, assortis, [illegible] paniers Anisette superfine, Marasquin [illegible]
A vendre par AMT. LAPARA.

A Louer,

Une bonne maison basse, [illegible] située à l'angle des rues [illegible]. S'adresser à A. REDON, coin Ursulines et Vieille-Levée.

MADEMOISELLE G. MENARD, SAGE-FEMME diplômée, Reçue à la Faculté de Paris, No 18, rue Toulouse.

☞ Les consignataires par la barque *Bernardin*, capitaine Ford, venant de Bordeaux, sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, [illegible]. Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est faite sur la Levée.
G. CAVARRO & SON, 7 et 9 Passage de la Bourse.

Mr. V. MERLE,

Marchand Tailleur, rue Royale, 20.

VENANT de recevoir directement de Paris, par le steamer Alice, un large assortiment de belles étoffes de la dernière nouveauté, telles que PANTALONS, GILETS, CASIMIRS, DIAGONALES, etc. [illegible]

En magasin et en débarquement DU NAVIRE INVESTIGATOR, Venant de Bordeaux.
45 barriques VIN ROUGE [illegible]
[illegible]
A vendre par AMEDEE COUTURIE, No 68 rue Vieille-Levée.

[illegible]

Avis.

M. A. LAPEYRE, [illegible]

LION & PINSARD,
151 et 153 RUE DU CANAL 151 et 153
Nouveautés Parisiennes

L'ANCIENNE MANUFACTURE DE LINGE DU SUD,
—DE—
LEON GODCHAUX,
[illegible]
312, 314 et 317, RUE VIEILLE-LEVEE, En face du Marché aux Viandes.
HABILLEMENTS D'HOMMES, de jeunes gens, de jeunes garçons et d'enfants.
LINGERIE
faite dans ses établissements de la Nlle-Orléans.

ETANT décidé à augmenter la réputation dont nous jouissons depuis trente ans pour la confection de LINGE et de LINGERIE [illegible]

Notre BON MARCHE, l'élégance de notre coupe et la durée de notre linge fait défier la concurrence.

Cette remarque s'applique surtout à nos—
HABILLEMENTS DE DRAP NOIR FIN, pour mariages, soirées, bals, promenades, etc.
[illegible]
CHAPEAUX CASTOR et SOIE NOIRE, fins, [illegible] CRAVATES, FEUTRE et PELUCHE, de tous [illegible]
LEON GODCHAUX, Nos [illegible] rue du Canal, [illegible] Vieille-Levée, Nlle-Orléans.

Reçu par le steamer "Alice," un grand assortiment d'ARTICLES pour TOMBES, tels que— Couronnes en PERLES, VELOURS, IMMORTELLES, PLUMES, MOUSSE et FLEURS; Croix en PERLES, VELOURS, &c. &c. Les articles seront vendus à des prix très réduits par
MICHON & SCHWEITZER,
[illegible] rue Royale, Angle Orléans.

Pour la Toussaint
à vendre, chez
Vve O. LELIEVRE & CO.
[illegible] RUE ROYALE,
[illegible]
Des Couronnes de perles, [illegible] immortelles, [illegible]
Un immense assortiment de Vases, Corbeilles et Jardinières, Statues, Chandeliers et Ornements d'Eglise, [illegible]

"JACKSON STORE"
Encoignure Ste-Anne et Chartres.
[illegible]
Marchandises Sèches
—CHEZ—
TURCOTTE & LAROSE.

NOUS offrons un grand assortiment de marchandises que nous vendrons à des prix exceptionnellement bas—défiant la concurrence.

[illegible]

Nouvelle Machine à coudre
PERFECTIONNEE,
—DE—
SINGER,
A L'USAGE DES FAMILLES.
Plus de $650,000 employées journellement.
La plus parfaite machine à l'usage des familles.
BUREAUX, Nos. 7 et 9 de la rue du CAMP.
WM. E. COOPER & CO.

Notice.

DEPUIS le 1er septembre, je continue les affaires de [illegible]
X. WEISSENBACH, No 65, rue Carondelet.

Consulat Suisse.

X. WEISSENBACH, Consul, No 65, rue Carondelet.

TRAITES à vendre sur la Suisse, la France, l'Allemagne et l'Italie, [illegible]

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison de TRAMONTANA & CO, [illegible]
F. TRAMONTANA, J. PADERA.

En débarquement du steamer KOLN.
200 paniers CHAMPAGNE [illegible]
A vendre par A. CARRIERE & CO.

En débarquement du navire *Investigator*, de Bordeaux.
CHAMPAGNE [illegible]
[illegible]
VINS DE BORDEAUX DE [illegible]
EAUX-DE-VIE DE COGNAC.
[illegible]
A vendre par BERGERE & REINE, [illegible] Vieille-Levée.

Aux Contribuables.
JOHN T. DUFOUR,
PASSAGE DE LA BOURSE,
[illegible]

AUX CENT MILLE PALETOTS
Grande Vente de
Marchandises
Sauvées des derniers désastres Maritimes.
MICHEL LION,
197 & 199, Vieille-Levée, en face du marché à la viande,

PREVIENT le public que, ayant été à même de traiter avec plusieurs compagnies d'assurance, elles lui ont cédé, à des conditions très avantageuses, un fort lot de marchandises faisant partie de la cargaison des steamers échoués récemment. Il a acheté, pour la somme de $150,000 au comptant des marchandises qui peuvent être vendues au double, et qu'il cèdera à un petit bénéfice, afin de les écouler promptement et de se procurer de nombreuse clientèle de cette bonne saison. La vente commencera à partir du 1er octobre. Les marchandises dont il s'agit consistent en habillements confectionnés pour hommes et jeunes gens qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la façon et qui sont tous coupés à la dernière mode.

Un fort lot de PARDESSUS pour toutâge.

Aussi—Un assortiment complet pour jeunes garçons, qu'il sera vendu sans exagération, à ce qui, selon nous, de prix qu'il faudrait les payer partout ailleurs. Grand assortiment de chapeaux d'hiver depuis le castor, chapeaux fins à des prix excessivement bas.

Linge de corps, chemises depuis 50 cents et audessus, valant le double: chaussettes, caleçons, etc., etc.

Pour remplir une grande quantité de CHEMISES du Havre, imperméables, d'une qualité supérieure.

Quoique ces marchandises aient été achetées comme endommagées, elles ont été minutieusement examinées, et tout ce qui était mis en vente sur les comptoirs est en excellent état et pleinement garanti sous ce rapport. Le public a sa convaincre en venant visiter les marchandises en question. Personne ne voudra laisser échapper l'occasion de s'habiller à neuf et de se fournir de linge pour la moitié de la somme qu'il faudrait payer dans tout autre magasin.

Les marchands de la ville et de la campagne sont spécialement invités à venir vérifier ce qui est annoncé plus haut. Ils y trouveront leur profit.
MICHEL LION.

GUEBLE & NIPPERT,
127 .... RUE DU CANAL 127
ONT reçu dernièrement par les steamers "Alice" et "Koln" un beau choix et assortiment nouveau
d'Articles de Fantaisie,
RUBANS Velours et Soie, PASSEMENTERIE, GARNITURES de Sorties, FRANGES, GUIPURES, &c.
—Ainsi qu'un complet assortiment de—
GANTS DE PEAU pour dames et messieurs.
—Aussi—
100 douz. CHEMISES Françaises, à $18.
100 do do tout toile, $3.
Chemises de peau, Cols, Faux Cols, Cravates, Chaussettes, &c., &c.
Ainsi qu'une foule d'ARTICLES DE TOILETTE pour dames et messieurs.
Nos clients et le public sont invités à venir examiner notre splendide stock.

G. LAVIE,
129 ...... RUE DU CANAL 129
VIENT de recevoir par les steamers KOELN et ALICE, un assortiment complet des
Célèbres Chemises Charvet,
Ainsi qu'un envoi de
GILETS DE DESSOUS, MERINOS, FLANELLE, SOIE, ETC., ETC.,
CALEÇONS, de de
CHAUSSETTES ANGLAISES ET FRANÇAISES.
Il a déjà également le plus grand assortiment de
Cravates dernier genre, de Paris.
Porte-Monnaies, Articles de fantaisie.
CANNES, ETC., ETC.
BOUTONS MANCHETTES,
Parfumerie, de Lubin, Alcoolat et J. M. Farina.
FAUX COLS, POIGNETS,
GANTS, VRAI JOUVIN, pour hommes, de la maison JOUVIN, DUYON & Cie.

Reçu par steamers KOLN, GERMANIA et LOUISIANA:
[illegible]
[illegible] Sirops [illegible]
Huile de Foie de morue,
[illegible]
E. MONTAGUE & CO. Coin Chartres et Bienville.

HEBERT & Cie.,
60 ...... RUE DE CHARTRES 60
(Coin Bienville.)
LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Papeterie, Articles de Bureaux,
UN IMMENSE ASSORTIMENT DE
Papiers peints en tous genres,
A PRIX REDUITS
Abonnements à toutes les publications françaises de Sciences, Modes, Littérature, etc., etc.
[illegible]
HEBERT & Co.

Au Gagne Petit,
Angle des rues St-Pierre et Royale.
P. ISRAEL
VIENT d'ouvrir, à l'adresse ci-dessus, un magasin où l'on trouvera constamment un immense assortiment de Marchandises Sèches et de Fantaisie, telles que—
POPELINE unie et rayée, MERINOS français, TARTANS français et américains, BOMBAZINES teintés de Paris, MOUSSELINES DE LAINE, unie et blanche, MERINOS NOIR et MOUSSELINES DE LAINE double et simple largeur, BOMBAZINE, CHALES CACHEMIRES français. Un lot de SOIERIES NOIRES (Gros Grain) à très bas prix, CASIMIRS, JEANS, SATINETTES, FLANELLES blanches et rouges, unies et croisées. Un assortiment complet d'Articles de Ménage, Articles de blanc de tous genres; JUPONS à $1 et $1 25. Une grande variété de Articles Marchandises, telles que: INDIENNE, COTON blanc et écru, COTONNADE, COTON à Draps, COUVERTURES de Laine, &c., &c., &c. Un lot de VALENCIENNES, à 15, 25 et 35 cts. Aussi GUIPURE NOIRE, [illegible]
[illegible] pièces INDIENNES françaises à ... cts.
[illegible] paires COUVERTURES [illegible]
[illegible]

Ayant acheté tout récemment un grand stock de Marchandises aux encans à des conditions très avantageuses, il les offre à un rabais bien en dessous des prix cotés.

☞ N. B.—Venez examiner les magasins du "Gagne Petit" avant d'acheter ailleurs, et vous serez satisfaits.

Demande d'emploi.

UN Français pouvant donner à la Nouvelle-Orléans les meilleures références, désire trouver un emploi dans une maison de commerce [illegible].

Le Nouveau Remède pour le Cancer

LE cancer, les anciens ulcères, les affections de la matrice et des seins, ainsi que toutes les maladies des muqueuses, telles que la diarrhée, la dysenterie, cèdent en peu de temps, au traitement des docteurs A. H. Burritt et A. Murray qui, conduits par la S. Bennon, [illegible] No 4, de la rue [illegible] Canal et Commune.

LE BLANC & BECK.

TONNELIERS—Aux Nos 32 et 34 de la rue [illegible], Nouvelle-Orléans.

Ils ont constamment en magasin des barriques à sucre, barils à mélasse, demi-barils, barillets, perches à cercles, &c. Les ordres seront promptement exécutés [illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
131 et 133, rue Vieille-Levée, 131 et 133.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVEE.
ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de Candis nougats,
Candis clair,
Candi amer (Horehound),
Candi frisé,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX crème et simples.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que
Bottes de fantaisie,
Cosaques de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS. — Nos 131 et 133 rue Vieille-Levée.

RUE VIEILLE-LEVEE.
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFE, &c.
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.
NORMAN & REISS, Nos 131 et 133 de la rue Vieille-Levée.

LIQUIDATION,
VENTE positive à bas prix, pour cause de décès.—Mme Vve MADRANA, encoignure Orléans et Royale, a l'honneur d'annoncer aux clientèle et au public en général qu'elle vendra tout son stock de porcelaine, verrerie fine, faïence, articles de ménage, coutellerie, ferblanterie, tournures, chemises, plumeaux, lampes, brosses, etc., à très bas prix, et il faut que le tout soit vendu avant le 1er novembre.

Nouveau Magasin!
MARCHANDISES NOUVELLES!!
PRIX NOUVEAUX!!!
JOHN GEORGE WAGNER,
Enseigne de la "Botte Rouge," au coin des rues Ursulines et Dauphine.

OFFRE, en ce moment, à très bas prix, des bottes, des souliers et des brodequins de messieurs, dames et enfants. Ses prix défient la concurrence.

Venant établi, dernièrement, dans le grand magasin de l'angle des rues Ursulines et Dauphine, où il a fait l'ouverture d'un grand choix d'articles qui sortent des manufactures, il est prêt à vendre, à un bon marché qui étonnera tout le monde, les marchandises dans le magasin à bonne.

Il suffit de voir pour en être convaincu.
"VENTES RAPIDES ET LEGERS BENEFICES" — telle est sa devise. On économise 40 pour cent chez lui.
Qu'on se souvienne qu'une PIASTRE ECONOMISEE EST AUTANT DE GAGNE, qu'on se rappelle le magasin:
J. G. WAGNER,
Enseigne de la "Botte Rouge," à l'angle des rues Ursulines et Dauphine.

JULIEN SAGET,
ARMURIER,
169, rue de Chartres, entre Ste-Anne et Madison.

Vient de recevoir un grand assortiment de FUSILS, REVOLVERS (Self-Cocking) portant la cartouche du centre et autres, et Articles de chasse provenant des premières manufactures d'Europe.

Aussi des envois d'assortiment de cartouches et capsules d'Eley & Bros.
[illegible]

A. TIGNIERE,
133 ...... Rue de Chartres 133

Reçu par les derniers arrivages d'Europe, MILLE FUSILS convenables pour amateurs et marchands; ainsi qu'un assortiment considérable et varié de FOURNITURES DE CHASSE, qui seront vendus aux prix les plus bas du marché.
Toutes les armes sortant du magasin de M. TIGNIERE sont garanties, et réparées avec le plus grand soin.

ARTICLES FRAIS DE MUSIQUE.
REÇU par les steamers Koln et Alice—CHANTERELLES EN SOIE, CORDES ITALIENNES de VIOLONS, GUITARES ET HARPES, CORDES DE CONTREBASSES ET DE VIOLONCELLES, METRONOMES, BOITES A MUSIQUE, ACCORDEONS ALLEMANDS ET FRANÇAIS, &c.
A vendre, en gros et en détail, par LOUIS GRUNEWALD, Importateur, No 129, rue du Canal.

CAZAUX & VERGNOLE,
IMPORTATEURS,
VINS, LIQUEURS, &c.,
—ET—
FABRICANTS DE SIROPS,
[illegible] VIEILLE-LEVEE.

Aux Facteurs et aux Planteurs.
LES MOULINS A EGRAINER LE COTON, DE KLOPPENBURG,
457 ...... RUE DECATUR 457
Nlle-Orléans, Lne.

AYANT fait des réparations complètes pour la nouvelle saison, j'annonce aux facteurs et aux planteurs que je suis encore prêt à leur fournir des soins comme à l'expédition de graines de coton. Ils seront, comme d'habitude, livrés aussi frais. [illegible]
J'EGRAINERAI le COTON et le METTRAI EN BALLES, comme par le passé, pour la graine seulement et demanderai, de la sorte et des cotonniers, les prix du marché.
[illegible] de Z. CARVER & Co.
H. W. KLOPPENBURG.

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Steuben.
APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAUX, des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 16, rue Union.

Sucres, Mélasses et Sirops.
SUCRES RAFFINES—Sucre en pains, coupés, [illegible]
A. THOMSON & CO.
SIROP—"Golden Syrup" article supérieur [illegible]
A. THOMSON & CO.
SIROP ET MELASSE RAFFINES—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiane", "Charlotte", "Tolède".
A. THOMSON & CO.
MELASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse d'habitation, en barils, demi-barils et jarilets.
A. THOMSON & CO.
SUCRE CLARIFIE—de différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.
SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.
SUCRES ETRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.
A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

BEN O'CONNELL,
COURTIER DE SUCRE ET MELASSE,
No 26 rue Poydras, encoignure Douane,
NOUVELLE-ORLEANS.
Offre ses services pour achat ou vente de Sucre et Mélasse sur la Levée ou sur habitation.
Références—MM. Chaffraix & Agar, M. Bradish Johnson.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 25 OCTOBRE—CLASSE No 254
[illegible]
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans une salle de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs.
Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.
Nous certifions, nous soussignés, avoir surveillé ce tirage [illegible] octobre 1871.
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

FOIRE
AU PROFIT DE
L'ASILE DES ORPHELINES DE ST. VINCENT.
A CARROLLTON.
Dans la Salle des Pompiers—rue Madison.
OUVERTURE, LE 23 OCTOBRE 1871.

$20,000 DE PRIME.
LA CINQUIEME GRANDE FOIRE DE LA
—DE LA—
Société de la Foire Industrielle et Agricole
DE LA LOUISIANE
—Aura lieu—
AUX FAIR GROUNDS
VILLE DE LA NLLE-ORLEANS,
—les—
18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 Novembre 1871.

Les exposants des diverses parties de l'Amérique sont invités à cette Foire. Les chemins de fer, les bateaux, et autres entreprises de transport, ainsi qu'il est dit aux pages 10 et 11 des catalogues des primes, transporteront les voyageurs (aller et retour) à moitié prix.
Les livres sont ouverts, au bureau de la Société, dans le Mechanics' Institute, pour l'entrée des Machines, Appareils, Marchandises, Bestiaux, Produits agricoles, Fruits, Végétaux, &c.
Pour plus amples détails, consultez le Catalogue des Primes, qui sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande.
LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier, Nlle-Orléans.

Attention! Attention!
Magasin Ste-Anne
AU CHAPEAU ROUGE!
65, rue Ste-Anne, près Royale.
Consignation importante:
Bottes extraordinaires
Chaussures de Newark, Baltimore et Philadelphie
[illegible]
AYANT reçu, par les derniers arrivages, un fort assortiment de Chaussures nouvellement [illegible]
[illegible] 4000 paires Bottes, Souliers et Bottines, [illegible]

BOIS DE CONSTRUCTION
Par le Canal du Lac Borgne.
POUR le commerce local et celui de la Côte, une grande quantité de toute espèce de BOIS DE PIN, qu'on trouvera constamment à l'extrémité du Canal du Lac Borgne (sur le bayou) à dix milles en-dessous de la Nlle-Orléans.
Le chantier étant directement sur la Levée, les bateaux et les barges peuvent aisément y prendre leurs chargements.
Les ordres sont remplis sans retard.
S'adresser au chantier ou à
JAMES O. NOYES, Président de la Compagnie du Canal, No 162 de la rue de la Commune, Nlle-Orléans.

COTTON BOLL,
123 ...... RUE DE LA COMMUNE 123
LES amateurs y trouveront les meilleurs VINS, les LIQUEURS les plus fines,
—Et—
Du Lager Beer Frais
tiré constamment sur de la glace.
HUGO REDWITZ, Propriétaire.

A VENDRE.

DANS la paroisse St-Tammany, Lne, sur le Bayou Vincent, qui s'embranche dans le Bayou Bonfouca, 640 arpents de terre avec bois vierge magnifique, et une grande maison en briques, [illegible]

MOULIN A SCIES A VENDRE
L'ETABLISSEMENT connu sous le nom de Le Moulin Jackson (Jackson Saw Mill), situé sur la Levée, dans le Troisième District, de cette ville, [illegible]
FITALOUBE & PETTT.

Magasin à Louer,
No 112 au coin des rues Canal et Remparts, (Second District.)
Ce magasin, maintenant occupé par MM. D'Hémécourt et Deguilhem, sera livré le 1er novembre, avec toutes les installations qui sont en parfait état. S'adresser sur les lieux, au premier.

A Louer,
Le haut de cette magnifique maison à trois étages, située rue Royale, entre Toulouse et St-Louis et dont le magasin est occupé par M. Gaschon. Ce haut de maison est un logement magnifique et approprié pour une famille.
S'adresser à F. A. DUCROS, 140 rue de la Commune.

A Louer,
Le beau magasin neuf, à trois étages, situé rue Decatur, entre Toulouse et St Philippe, vis-à-vis les Marchés. Livraison en sera faite immédiatement. S'adresser rue Carondelet, No 41, à
ALEX. BONNEVAL.

A Louer,
Une jolie résidence située rue des Remparts, 75, ayant eau, water-works, etc., et une petite cochère. Pour informations, s'adresser rue Dumaine, No 73.

A vendre ou à louer,
Une MAISON en briques, à deux étages, située rue de Chartres No 267, entre Hôpital et Quartier, contenant 6 chambres, 2 cuisines, écurie et cave, et deux chambres à domestiques. Belle cour avec une belle citerne, water-works et gaz. Pour plus amples informations, s'adresser à
G. MICCALUCCI & CO, 165 et 165 rue Vieille-Levée, coin Jefferson.

Maison à louer.
Une maison située à l'angle des rues Royale et St-Pierre, ayant huit grandes chambres, [illegible]
T. DANZIGER & SON, Au No 1? de la rue du Canal, entre Remparts et Rampart.

Maison de Maître à Louer,
Encoignure Bourbon ou Bagatelle et Paris, à un îlet de la rue de l'Esplanade, contenant dans la maison principale 7 chambres avec arches, 5 chambres à coucher, une grande salle derrière et un grand vestibule, une cuisine, chambre à bain, cave, salle, [illegible]
S. ELLOFFIER, et Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane.

Demande de Maison.
On désire louer une petite maison de 4 ou 5 chambres, à proximité des théâtres et à quelques minutes des principales [illegible] dans le Troisième ou le Troisième District. [illegible] "COTTAGE" bureau de l'ABEILLE.

A Louer.
LE BUREAU No. 7, rue Bienville, entre Royale et Bourbon. S'adresser à L. Dufour, au bureau No. 10, rue de la Douane.

Transfert de Cabinet.
LE DR. OBIARD a transféré son cabinet à sa résidence, encoignure Orléans et Dauphine.
Consultations, de midi à trois heures.

PELICAN EXCHANGE.
COIN ST-CHARLES ET PERDIDO,
Vis-à-vis de l'Académie de Musique.
CE café vient d'être complètement restauré. Le bar est pourvu de vins et de liqueurs de choix. Un excellent lunch chaud est servi tous les jours de 10 heures à 1 heure et un très bon diner de 7 heures à 10 heures du soir.
JOHN KUNTZMANN.

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker,
A OBTENU le prix de la Légion d'Honneur à l'Exposition de Paris et plus de prix que toutes les autres machines ensemble, depuis vingt ans, aux foires du Mississippi, de la Louisiane, de l'Alabama et du Texas. Les ventes sont plus fortes que celles de toutes les autres machines.
Bureau général, 132 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, [illegible]